



**VIOLENCES
FAITES AUX
FEMMES**

**LA LOI VOUS
PROTÈGE**



BSERVATOIRE LOCAL
des violences faites aux femmes



LA LOI VOUS PROTÈGE

ÊTES-VOUS CONCERNÉE ?

- Avez-vous été menacée, insultée, humiliée par votre conjoint ?
- Avez-vous subi des violences physiques (coups, blessures, brûlures...) de la part de votre conjoint ?
- Votre conjoint vous a déjà pris votre carte bancaire ou vos papiers d'identité ?
- Vous est-il arrivée d'être contrainte par votre conjoint à des relations sexuelles non consenties ?
- Vos enfants subissent-ils également directement ou indirectement des violences de la part de votre conjoint ?

Si votre conjoint se comporte ainsi, vous êtes victime de violences conjugales.

VOUS POUVEZ DEMANDER DE L'AIDE

Vous vous dites :

"LA POLICE NE
FERA RIEN"

"TOUT EST
DE MA
FAUTE"

"JE L'AIME
TOUT
DE MÊME"

"PERSONNE
NE PEUT
M'AIDER"

"DE TOUTE FAÇON,
JE N'AI PAS
DE PREUVE"

"JE DOIS RESTER
POUR MES ENFANTS"

Sachez que **VOUS N'ÊTES PAS COUPABLE** et que vous pouvez être aidée et protégée. Les violences conjugales sont punies par la loi. Quelles que soient les explications ou justifications de votre conjoint, il n'a pas le droit de vous agresser.

À MITRY-MORY, UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS VOUS ACCUEILLE ET VOUS ACCOMPAGNE.

[VOUS SOUHAITEZ EN PARLER]

De nombreux services se tiennent à votre écoute et vous accompagnent. Parmi eux :

- La Maison des droits des femmes et de l'égalité Dulcie September
- La Maison Départementale des Solidarités (MDS)
- Le service social de la ville de Mitry-Mory
- L'association Femmes solidaires
- La permanence d'accueil personnalisé du Commissariat à Villeparisis

[VOUS SOUHAITEZ ÊTRE INFORMÉE]

Des conseillers juridiques vous apportent l'aide nécessaire pour réaliser vos démarches et connaître vos droits.

Des permanences juridiques vous sont proposées sur rendez-vous à la Maison des droits des femmes et à l'Espace solidarité.

[VOUS SOUHAITEZ ÊTRE PROTÉGÉE]

Vous pouvez déposer plainte à tout moment et dans n'importe quel commissariat de police. Les services de police ont l'obligation d'enregistrer votre plainte. Vous pouvez prendre rendez-vous pour déposer plainte ou vous rendre à la permanence d'accueil personnalisé qui a lieu tous les mardis, de 17h à 19h. Si vous ne souhaitez pas déposer plainte, vous pouvez faire consigner les faits sur le registre des mains courantes.

Après le dépôt de plainte, le plus rapidement possible, réunissez le maximum d'éléments pour prouver au juge l'existence des violences subies :

- Faites constater par un médecin (médecin traitant ou médecin de l'UMJ de l'hôpital) vos traumatismes physiques ou psychologiques
- Prenez des photos de vos blessures
- Demandez à vos proches des témoignages



NUMÉROS D'URGENCE

VIOLENCES FEMMES INFO (24H/24 ET 7J/7)

3919

POLICE

17

SAMU

15

POMPIERS

18

SOS VIOL (APPEL GRATUIT)

0800 059 595

LES AIDES JURIDIQUES

À MITRY-MORY

PERMANENCE JURIDIQUE DU CIDFF

(Centre D'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

À la Maison des droits des femmes et de l'égalité, tous les 2^e et 4^e lundis de chaque mois, entre 9h et 12h, sur rendez-vous au **01 64 67 07 50**

PERMANENCE AVOCAT

À l'Espace solidarité, le premier mercredi de chaque mois, de 17h à 19h, sur rendez-vous au **01 60 21 60 08**

PERMANENCE D'AIDE AUX VICTIMES

L' AVIMEJ/ France victimes

À l'Espace solidarité, tous les mardis, de 13h30 à 17h, sur rendez-vous au **01 60 21 60 08**

L' AVIMEJ PSY

(Permanence psychologique de soutien aux victimes)

À l'Espace solidarité, un mardi sur deux, de 14h à 17h, sur rendez-vous au **06 72 27 74 67**

**VENEZ
EN
PARLER**

**VOUS
N'ÊTES
PLUS SEULE**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

AGIR POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS

- **LA MAISON DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ**

DULCIE SEPTEMBER

Service public municipal qui vous accueille tous les jours pour vous écouter et vous aider dans vos démarches.

17 bis avenue Jean-Baptiste Clément, à Mitry-Mory

01 64 67 07 50

- **LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS**

(CONSEIL DÉPARTEMENTAL 77)

Les professionnels présents (conseillère conjugale et familiale, psychologue, sage-femme...) pourront vous écouter et vous aider.

1 ter avenue du Dauphiné, à Mitry-Mory

01 60 21 29 36

- **LE SERVICE SOCIAL DE LA VILLE DE MITRY-MORY À**

L'ESPACE SOLIDARITÉ

20 rue Biesta, à Mitry-Mory

01 60 21 60 08

- **LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES**

FEMMES SOLIDAIRES

Permanence à la Maison
des droits des femmes,
à Mitry-Mory

01 64 67 07 90

SOS FEMMES 77

13 rue Georges Courteline,
à Meaux

01 60 09 27 99

- **COMMISSARIAT DE POLICE**

79 avenue du Général de Gaulle,
à Villeparisis

01 60 21 36 50